Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Cif(*) Professional Détartrant Sanitaire

Révision: 2012-11-19 *Version 02*

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Nom du produit: Cif(*) Professional Détartrant Sanitaire

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usages identifiés:
Uniquement pour usage professionnel
AISE-P307 - Détartrant. Procédé manuel
AISE-P308 - Détartrant. Procédé manuel par pulvérisation et rinçage
Utilisations déconseillées Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Diversey France SAS

Coordonnées
9/11, avenue du Val de Fontenay 94133 Fontenay-sous-Bois Cedex,
Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 11
E-mail: fdsinfo-fr@sealedair.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
ORFILA: 33 1 45 42 59 59
Tel.Centre Anti-Poison Nancy: 03 83 32 36 36

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Le produit a été classé et étiqueté conformément à la Directive 1999/45/CE et à la législation nationale correspondante.

Indication de danger
C - Corrosif

Phrases de risque:
R35 - Provoque de graves brûlures.

2.2. Éléments d'étiquetage

C - Corrosif

Contient acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4en C10-13 , acide sulfamique

Phrases de risque:
R35 - Provoque de graves brûlures.

Phrases de sécurité:
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28a - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

2.3. Autres dangers
Pas d'autres dangers connus. Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Classification (CE) 1272/2008	Remarques	Pour cent en poids
acide sulfamique	226-218-8	5329-14-6	01-2119488633-28	Xi; R36/38-52/53	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)		3-10
acide alkylbenzènesulfonique	287-494-3	85536-14-7	01-2111-9490234-40	C; R22-34	Skin Corr. 1C (H314) Acute Tox. 4 (H302)		3-10
acide citrique	201-069-1	77-92-9	01-2119457026-42	Xi; R36	Eye Irrit. 2 (H319)		3-10

* Polymère
Pour le texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.
Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.
[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.
[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.
[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.
[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Inhalation Retirer de la source d'exposition. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Contact avec la peau Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Faire appel à une assistance médicale.

Contact avec les yeux Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Ingestion Retirer le produit de la bouche. Boire immédiatement un ou deux verres d'eau ou de lait. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Irritations sévères, peut provoquer des irritations respiratoires.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux Provoque des dégats sévères ou irréversibles.

Ingestion Provoque de graves brûlures. L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

Sensibilisation Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Diluer avec une grande quantité d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Utiliser un agent neutralisant. Absorber avec du sable sec ou un matériel inerte équivalent.

6.4 Référence à d'autres sections
Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. Pour des conseils généraux sur l'hygiène professionnelle, voir le paragraphe 8.2. Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

Prévention des incendies et des explosions
Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et installations de stockage:
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Lieux et installations de stockage combinés:
En accord avec les réglementations locales et nationales. Conserver à l'écart des produits contenant des agents de blanchiment chlorés ou des sulfites.

Conditions de stockage de base
Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC
Exposition humaine
DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide sulfamique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	1.06
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	0.85
acide citrique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide sulfamique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	170
acide citrique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
acide sulfamique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	85
acide citrique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
acide sulfamique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	7.5
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	12	12

acide citrique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
acide sulfamique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	1.85
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	3	3
acide citrique	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
acide sulfamique	0.3	0.03	0.3	200
acide alkylbenzènesulfonique	0.278	0.0287	0.0167	3.43
acide citrique	0.44	0.044	Pas de données disponibles	> 1000

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Déchets (mg/kg)	Air (mg/m³)
acide sulfamique	0.3	0.03	3	Pas de données disponibles
acide alkylbenzènesulfonique	0.287	0.287	35	Pas de données disponibles
acide citrique	34.6	3.46	33.1	Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Les informations suivantes s'appliquent pour les utilisations indiquées dans le paragraphe 1.2
Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.
Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur :

Contrôles d'ingénierie appropriés: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Contrôles organisationnels appropriés: Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures si possible. Former le personnel.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166).

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374).
Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants.
Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé:
Matière: caoutchouc butyle
Temps de pénétration:> = 480 min
Epaisseur du matériau:> = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures:
Matière: caoutchouc nitrile
Temps de pénétration: >= 30 min
Epaisseur du matériau: >= 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.

Protection du corps: Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire.

Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôles de l'exposition de l'environnement: Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

Méthode / remarque

État physique: Liquide
Couleur Limpide Rouge
Odeur Légèrement parfumée
Seuil olfactif: Non applicable.
pH: < 2 (pur)

Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé

Point d'éclair (°C): Non applicable.

Supporte la combustion Non déterminé

Vitesse d'évaporation: Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé

Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%) Non déterminé

Pression de vapeur: Non déterminé

Densité de vapeur: Non déterminé

Densité relative: 1.06 g/cm³ (20°C)

Solubilité dans/miscibilité avec Eau Complètement miscible

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé

Température de décomposition: Non déterminé
Viscosité: ≈ 95 mPa.s (20°C)

Propriétés explosives Non-explosif.

Propriétés comburantes: Non comburant.

9.2 Autres informations
Tension superficielle (N/m): Non déterminé

Corrosion vis à vis des métaux
(conformément à la réglementation IMDG/ADR) Non déterminé

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter
Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles
Conserver à l'écart des produits contenant des agents de blanchiment chlorés ou des sulphites. Réagit avec les alcalins et les métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Mélanges
Pas de données de test disponibles sur le mélange

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous.

Toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide sulfamique	LD_{50}	>= 1600	Rat	Méthode non fournie	
acide alkylbenzènesulfonique	LD_{50}	> 300 - 2000	Rat	OECD 401 (EU B.1)	
acide citrique	LD_{50}	3000	Rat	Méthode non fournie	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique	LD_{50}	> 2000	Rat	OCDE 402 (EU B.3)	
acide citrique	LD_{50}	> 2000	Rat	Méthode non fournie	

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles			
acide citrique		Pas de données disponibles			

Irritation et corrosivité

Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
acide alkylbenzènesulfonique	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
acide citrique	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	

Irritation occulaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
acide alkylbenzènesulfonique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
acide citrique	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles			
acide citrique	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
acide citrique	non sensibilisant	Cochon de guinée	Méthode non fournie	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
acide sulfamique	Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles			

acide citrique	Pas de données disponibles			

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles				
acide citrique		Pas de données disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles				
acide citrique		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles				
acide citrique		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
acide sulfamique			Pas de données disponibles					
acide alkylbenzènesulfonique	Oral(e)	NOAEL	85	Rat	Par extrapolation	9 mois		
acide citrique			Pas de données disponibles					

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Données sur le mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
acide sulfamique	Pas de données disponibles
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
acide citrique	Pas de preuves de cancérogénicité, résultats des tests négatifs

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
acide sulfamique	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	
acide alkylbenzènesulfonique	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie

acide citrique	Pas de données disponibles		Aucune preuve de génotoxicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
acide sulfamique			Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique	NOAEL	Effets tératogènes	300	Rat	Par extrapolation	20 jour(s)	
acide citrique			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé
Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Mélanges
Pas de données expérimentales disponibles sur le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous

Toxicité aquatique à court terme
Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide sulfamique	LC_{50}	70.3	Pimephales promelas	Méthode non communiquée	96
acide alkylbenzènesulfonique	LC_{50}	1 - 10	Cyprinus carpio	OECD 203	96
acide citrique	LC_{50}	440	Leuciscus idus	Méthode non communiquée	48

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique	EC_{50}	1 - 10	Daphnia magna Straus	OECD 202	48
acide citrique	EC_{50}	1535	Daphnia magna Straus	Méthode non communiquée	24

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique	EC_{50}	10 - 100	Desmodesmus subspicatus	OECD 201	72
acide citrique	LC_{50}	425	Scenedesmus quadricauda	Méthode non communiquée	168

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
acide sulfamique		Pas de données disponibles			
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles			
acide citrique		Pas de données disponibles			

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
acide sulfamique	EC_{10}	> 1000	Pseudomonas	Méthode non communiquée	16 heure(s)
acide alkylbenzènesulfonique		Pas de données disponibles			
acide citrique	EC_{50}	> 10000	Pseudomonas	Méthode non communiquée	16 heure(s)

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique	NOEC	0.1 - 1	Lepomis macrochirus	Par extrapolation	28 jour(s)	
acide citrique		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
acide sulfamique		Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique	NOEC	1 - 10	Non déterminé	Par extrapolation	32 jour(s)	
acide citrique		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide alkylbenzènesulfonique	LD_{50}	> 1000	Eisenia fetida	OECD 207	14	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
acide alkylbenzènesulfonique	EC_{50}	167		OECD 208	21	

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT_{50}	Méthode	Evaluation
acide sulfamique					Non applicable (substance inorganique)
acide alkylbenzènesulfonique			> 70 % en 28 jours(s)	OECD 301A	Facilement biodégradable
acide citrique			97% en 28 jours(s)	Méthode non communiquée	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
acide sulfamique	0.1		Pas de bioaccumulation prévue	
acide alkylbenzènesulfonique	2.0	Méthode non communiquée	Faible potentiel de bioaccumulation	
acide citrique	-1.72		Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
acide sulfamique	Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles		OECD 305	Faible potentiel de bioaccumulation	
acide citrique	Pas de données disponibles				

12.4 Mobilité dans le sol
Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
acide sulfamique	Pas de données disponibles				
acide alkylbenzènesulfonique	Pas de données disponibles				Faible mobilité dans le sol
acide citrique	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Autres effets néfates
Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Déchets de résidus / produits non utilisés Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.
Le code européen des déchets: 20 01 14* - acides.

Emballages vides
Recommandation: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.
Produits de nettoyage appropriés De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR, RID, ADN, IMO/IMDG, ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU 1760
14.2. Nom d'expédition des Nations unies
Liquide corrosif, n.s.a. (acide sulfamique , acide alkylsulfonique)
Corrosive liquid, n.o.s. (sulphamic acid , alkylsulphonic acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Classe: 8
Etiquette(s): 8
14.4. Groupe d'emballage III
14.5. Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement: Non

Polluant marin Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.

Autres informations applicables:

ADR

Code de classification C9

Code de restriction en tunnels E

Numéro d'identification du danger: 80

IMO/IMDG

No EMS F-A, S-B

Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG. La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004

agents de surface anioniques	< 5%
parfums	

Installations classées: Installations classées:
Non concerné

Maladies professionnelles: Maladies professionnelles:
Non concerné

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(*) Cette marque est une marque commerciale déposée par Unilever et utilisée sous licence par Diversey

Code MSDS: MSDS6906 **Version** 02 **Révision:** 2012-11-19

Raison de la révision:

La conception générale adaptée conformément au Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe II

Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées à l'article 3

- R34 - Provoque des brûlures.
- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
- R36 - Irritant pour les yeux.
- R35 - Provoque de graves brûlures.
- R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

- AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
- DNEL - Dose dérivée sans effet
- EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
- PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
- PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
- Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
- vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables

Fin de la Fiche de Données de Sécurité